

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	4

Date de convocation :

16/04/2026

Date d'affichage :

16/04/2026

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260423-034_2026-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Thierry BAUD – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALIER – Simine HAKAMI KERMANI – Bernard REYNIER – Cécile FRISCH

Absents et représentés : Caroline DANGEL (a donné pouvoir à Thierry BAUD) – Monique JANIK (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Valérie DEGRACE (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Gérard MARLETTA (a donné pouvoir à Bernard REYNIER)

Josiane ARNOUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°034/2026 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du service eau et assainissement de la commune de St-Jean-St-Nicolas, dont la vue d'ensemble fait apparaître les éléments suivants :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	604 506,13	287 335,31	891 841,44
	Recettes réalisées	B	305 789,28	314 798,68	620 587,96
	Restes à réaliser	C	392 050,60	0,00	392 050,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	807 282,14	361 919,13	1 169 201,27
	Dépenses réalisées	E	618 167,35	282 732,93	900 900,28
	Restes à réaliser	F	57 750,76	0,00	57 750,76
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B-E	- 312 378,07	32 065,75	- 280 312,32
Résultats antérieurs reportés		H	202 776,01	74 583,82	277 359,83
Solde (excédent / déficit)		G + H	- 109 602,06	106 649,57	- 2 952,49
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	334 299,84		334 299,84
Résultat cumulé (excédent / déficit)		G+H+I	224 697,78	106 649,57	331 347,35

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, 1^{ère} adjointe, et hors de la présence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du service eau et assainissement de la commune de St-Jean-St-Nicolas,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 AVR. 2026